



IMPLANTATION

Le séparateur doit être implanté à proximité des sources d'eaux usées, mais, si possible, ni dans des locaux non ventilés, ni dans des zones de passage ou de stationnement de véhicules, ni dans des zones de stockage.

Pour limiter les nuisances liées aux odeurs ou aux insectes, il convient d'éviter une implantation à proximité de bâtiments occupés ou de fenêtres et d'aération.

Le séparateur doit être facilement accessible aux véhicules de nettoyage.

Le séparateur doit être implanté de manière à éviter toute détérioration due à l'action du gel et de façon à ce que les éléments nécessitant un entretien régulier soient accessibles à tout moment.

Les séparateurs en polyéthylène ne sont pas conçus pour une installation en nappe phréatique. Le cas échéant, privilégier un séparateur en inox.



SDG-PE 05 | © MSE



ENTRETIEN

Il convient de contrôler, vidanger et nettoyer régulièrement les séparateurs. L'attention est attirée sur la nécessité de se conformer aux réglementations nationales ou locales concernant l'enlèvement des déchets.

La fréquence des contrôles, vidanges et nettoyages est fonction de la capacité de stockage des graisses et des boues du séparateur et de l'expérience opérationnelle. Sauf spécification contraire, il convient de vidanger les séparateurs et de les nettoyer au moins une fois par mois et, de préférence, tous les quinze jours. Après chaque vidange, l'appareil sera remis en eau claire.

Plus généralement l'utilisateur doit contracter un protocole avec une société agréée et définir dans ce dernier la périodicité de ces opérations. La production d'un tel document peut être demandée par les organismes compétents : la DRIRE pour industries et installations classées ; les agences de l'eau, agences de Bassin DDT, syndicats d'adduction d'eaux potables pour les autres.



INSTALLATION

L'installation se fera hors gel, sur sable non agressif ou béton de propreté. Le sable sera compacté progressivement par couches successives.

Les eaux usées doivent être amenées au séparateur par gravité. La pente souhaitée pour le réseau est d'au moins 2% afin d'éviter toute accumulation de graisses.

L'appareil doit être ventilé en amont.

L'appareil doit être rempli en eau claire simultanément au remblai par couches successives ; et ce jusqu'au débordement.

Une dalle de reprise des charges sera mise en place pour toute installation sous voirie, ou en espace vert avec une couche de terre supérieure à 300 mm.